

Je voudrais bien voir... point la situation mieux que tout ce qu'on pourrait dire. Eh bien, oui, j'en mets vous, vous tous, les malmouillés et les emportés, seulement pour une heure; et si, pendant ces soixante minutes, qui sont le douzième, à peine, de la journée d'un employé; si, devant les exigences de celui-ci, les insolences de celui-là, les grognements de droite, les murmures de gauche, les impatiences de tous, vous ne perdez pas la tête, vous m'en direz des nouvelles. Mais surtout n'oubliez pas, pour être juste, que, pendant ce mois de travaux forcés, il n'y a pas d'autre mot, — vous recevez toujours, à la minute, lettres et journaux, c'est-à-dire que tout ce monde là travaille comme un monde de nègres, pendant que vous dormez, de façon à ce que rien ne pêche dans le service, et que S. M. le public n'ait point le droit de se plaindre et ne soit point lésé dans ses intérêts. Ce n'est que juste, je le confesse, mais c'est difficile, et l'employé dont je parlais plus haut a su trouver, poussé à bout, le vrai mot de la situation: Je voudrais bien voir ou voir!

JEAN DE NIVELLE.

# SÉNAT

(Service télégraphique particulier)  
Séance du vendredi 29 décembre 1882

Présidence de M. LE ROYER

## Le budget

M. DAUPHIN donne lecture d'un rapport sur le budget ordinaire. Il constate que le Sénat a le droit de modifier le budget, et il conclut en demandant au Sénat de voter le budget, tel qu'il lui est revoyé par la Chambre, comme gage de son accord avec les députés. La discussion est terminée. M. WALLON revendique le droit au Sénat de modifier le budget. M. LE ROYER, président du Sénat, objecte que le rapport de la commission constate ce droit. M. LE ROYER: Ah! le bon billet! M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER reprend comme amendement le chiffre de 30,000 francs, pour les secours à accorder à la mission d'Orient. Il dit que la question est beaucoup plus haute que celle de chiffres. Il s'agit, ajoute-t-il, de maintenir votre protectorat en Orient, lequel a été acquis par les sacrifices de nos pères. M. FALLENBERG, ministre de l'intérieur, répond que le gouvernement reste le maître de prendre sur le crédit général la somme nécessaire pour la mission d'Orient. M. FOURCADE appelle l'amendement. M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER fait l'apologie des Sœurs de charité de l'Orient, devant lesquelles les musulmans eux-mêmes s'inclinent. L'amendement de M. le comte de Saint-Vallier est repoussé par 156 voix contre 99. M. LUCIEN BRUN développe un amendement tendant à rétablir le crédit de 3,000 francs pour l'entretien de l'Égypte. M. LE GÉNÉRAL BILLOT, ministre de la guerre, demande au Sénat de repousser l'amendement, et promet d'assurer la liberté de conscience au Egypte. M. LUCIEN BRUN dit qu'il ne craint rien tant que M. le général Billot sera ministre. Mais il redoute son succès, et ne comprendrait pas d'ailleurs que le Sénat recule devant la crainte de renvoyer le budget à la Chambre qui le décide. M. LE ROYER rappelle M. Lucien Brun à l'ordre. (Protestations à droite.) M. THIRARD, ministre des finances, objecte que la Chambre a fait acte de courtoisie, puisqu'elle a adopté la réduction de 1 million. Après les observations de M. Dauphin et de M. le général Billot, l'amendement de M. Lucien Brun est repoussé par 158 voix contre 92. L'ensemble du budget est adopté à l'unanimité de 216 votants.

## Demande d'interpellation

M. DE GAVARDIE demande d'adresser une interpellation au gouvernement, sur l'admission, pour le corps judiciaire, de magistrats condamnés pour des faits de nature infamante. L'interpellation est renvoyée à la prochaine session.

## Closure de la session

M. DEVERD donne lecture du décret de clôture de la session. La séance est levée.

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)  
Séance du vendredi 29 décembre

Présidence de M. BRISSON.

## Mort de M. Bravet

M. BRISSON prononce l'éloge de M. Bravet, décédé.

## Closure de la session

M. BRISSON donne lecture du décret de clôture de la session. La séance est levée.

# DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

## NOUVELLES DIVERSES

Une crise ministérielle

Paris, 29 déc. Le bruit a couru que le ministre de l'instruction publique, M. Ferry, au cours de la discussion du budget, et de la résolution que ce dernier a soulevée sur le chapitre 34 de l'instruction publique, songeait à se retirer du cabinet. Remaniement au ministère de l'agriculture. Paris, 29 déc. Le ministre de l'agriculture vient de réorganiser la direction du commerce intérieur. Sans opérer aucune création d'emploi, M. Pierre Le grand a établi un bureau de la propriété industrielle comprenant un chef, un sous-chef et neuf employés. Promotions dans la Légion d'honneur. Hier soir, au ministère de la guerre, on considérait comme certaines les promotions suivantes dans l'ordre de la Légion d'honneur: A la dignité de grand-officier, les généraux de Saint-Hilaire, commandant le 10<sup>e</sup> corps, et Tisserand, membre du comité des fortifications. Au grade de commandeur, les généraux de La Roche, commandant la 1<sup>re</sup> division de cavalerie Loyal, commandant la division d'Alger, et de Miribel, membre du comité des fortifications. Au grade de chevalier, les généraux de La Roche, commandant la 1<sup>re</sup> division de cavalerie Loyal, commandant la division d'Alger, et de Miribel, membre du comité des fortifications. Le président de la République vient, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, de nommer grand-officier de la Légion d'honneur M. Alexandre Meunier, directeur général des postes belgiques, pour ses services rendus à l'État et à l'enseignement. Le ministre de l'instruction publique vient de nommer grand-officier de la Légion d'honneur M. de La Roche, commandant la 1<sup>re</sup> division de cavalerie Loyal, commandant la division d'Alger, et de Miribel, membre du comité des fortifications. Au grade de chevalier, les généraux de La Roche, commandant la 1<sup>re</sup> division de cavalerie Loyal, commandant la division d'Alger, et de Miribel, membre du comité des fortifications.

Un acte de justice

Paris, 29 décembre. Le tribunal des conflits a rejeté l'arrêté de M. le préfet de la Seine, dans l'affaire des sœurs de la rue de la Lune. Constaté, l'affaire reviendra devant le Tribunal des conflits.

## Arrestation d'internationalistes

Paris, 29 déc. La Patrie annonce que trois arrestations pour affiliation à l'international, ont été opérées hier à Arles et à Marseille.

## Une nouvelle démentie

On lit dans la Justice: «Plusieurs journaux ont annoncé que le Conseil de l'ordre des avocats avait suspendu notre collaborateur M. Laguerre, à la suite d'un incident du procès de Mouton-Les-Mines. » Cette nouvelle est absolument inexacte.

## Un député assassiné

Paris, 29 nov. Le bruit court que M. Gasconi, député du Saône, aurait été tué par les Arabes dans son voyage en Tunisie.

## La Mairie centrale à Paris

Paris, 29 décembre. Les députés de la Seine et les conseillers municipaux de Paris doivent se réunir prochainement afin d'arrêter l'attitude à prendre lors de la discussion des questions de la Mairie centrale et de la préfecture de police.

## Une nouvelle heureusement controuvée

Paris, 29 décembre. On lit dans le Monde: «Plusieurs journaux ont annoncé que S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, était malade sous son nom, en matière de démenti cette nouvelle, qui est heureusement fautive.

## L'expédition du Congo

Paris, 29 déc. Samedi, une première expédition, avant garde de l'expédition de Brazza, doit quitter Paris sous les ordres de M. de Lestour, qui attendra sur le Congo M. de Brazza, qui lui-même partira très prochainement.

## Un déraillement sur le P.-L.-M.

Frontignan, 29 déc. Un train de voyageurs a déraillé à peu de distance de notre gare. Plusieurs voyageurs ont été blessés. Le service a été interrompu pendant sept heures.

## La crue de la Saône

Auxonne, 29 déc. La crue de la Saône est effrayante. Quatre mètres dix au-dessus du niveau naturel. Augmentation de cinq centimètres par heure. La plaine est submergée.

## Les inondations à Besançon

Besançon, 29 déc. Par suite de la fonte des neiges et des pluies torrentielles de ces derniers jours, l'inondation du Doubs a pris à Besançon, des proportions encore plus formidables que celles de l'inondation précédente.

## ÉTRANGER

### Une explosion en Belgique

Bruxelles, 29 déc. Dans un atelier de Dison, près Verriers, une machine à vapeur a fait explosion hier soir, au moment où tous les ouvriers étaient au travail. On ignore encore le nombre des victimes. Trois enfants ont été trouvés morts.

### Les inondations en Allemagne

Worms, 29 déc. La digue du Hammel s'est rompue hier soir. Toutes les parties basses de la ville sont inondées, et l'eau y atteint une hauteur de plusieurs pieds. Les habitants ont eu à peine le temps de se sauver.

### L'écroulement d'un fort en Allemagne

La Gazette de Cologne annonce que des nouveaux forts de Cologne, situé sur la rive droite, vis-à-vis de Rodekirchen, vient de s'écrouler à la suite des eaux d'infiltration qui ont miné les fondements. Le dommage est évalué au minimum à 500,000 marcs.

### Une collision de trains

Elberfeld, 29 déc. Une collision a eu lieu dans la gare entre le train-poste d'Aix-la-Chapelle-Berlin et un train de marchandises. Neuf personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

### Le choléra à Médine

Madrid, 29 déc. Une dépêche du consul d'Espagne à Suez, annonce que 21 pélerins sont morts entre La Mecque et Médine, et que le choléra fait chaque jour des victimes dans cette dernière ville.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal a continué hier soir, la discussion du budget. Au cours de la séance, on a annoncé la démission de M. Bailly, directeur du service de la voirie. Dans une lettre adressée au Maire, M. Bailly expose que sa détermination lui est dictée, entre autres motifs, par l'instabilité de la situation des chefs de services municipaux.

## RECEPTION

À l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, le Préfet du Nord, recevra à la Préfecture, lundi prochain, de 1 heure à 2 heures.

## LÉGIION D'HONNEUR

Par décret inséré à l'Officiel de ce jour, M. Maillon, procureur de la République près le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Lille, est nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

## CONCOURS MUSICAL DE LILLE

La commission a arrêté les articles du règlement du Concours international d'orphéons, harmonies et fanfares, qui doit avoir lieu les 3 et 4 juin 1883. En voici les dispositions:

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

Les sociétés françaises et étrangères seront séparément admises pour le concours d'honneur, qui sera international. Les sociétés de Lille et banlieue ne pourront prendre part au Concours. Cette solennité comprendra: 1<sup>o</sup> un concours de lecture à vue; 2<sup>o</sup> un concours d'exécution; 3<sup>o</sup> un concours d'honneur international. Les harmonies et fanfares concourront le 3 juin, les sociétés chorales le 4. La division d'excellence comprendra toutes les sociétés qui s'y sont inscrites; et celles déjà titulaires de premiers prix accordés au concours supérieur (1<sup>re</sup> section) ex-Franco ou étranger; la division supérieure: les sociétés qui ont déjà concouru dans cette division ou

fr. 50, qui peut être perçu à titre de taxe d'abonnement à la France acquittée aujourd'hui.

DEMIER DES ÉCOLES CATHOLIQUES (Départ de la Seine). — Nous rappelons que demain dimanche 31 décembre, une quête sera faite au profit de l'œuvre, pendant la grand'messe qui sera célébrée à 10 heures, en l'église du Sacré-Coeur.

Le messe sera chantée par la société chorale de Saint-Joseph (rue de la Paix), avec le concours de plusieurs musiciens distingués.

## CONCOURS DE BRUNN

— Nous apprenons qu'un grand concours international de sérénades aura lieu à Gand, dimanche dernier, M. Jean Delcroix, le seul exposant français, a remporté deux premiers prix.

DEUX VOIX. — Un policier a arrêté hier une jeune fille de 18 ans, nommée Clémence Boulez, demeurant avec ses parents, rue des Champs; cette enfant a commis un vol d'effets d'habillement, avec effraction, chez Sophie Muller, cabaretière, rue des Champs.

Un ouvrier emballer de la rue d'Alma, nommé Désiré P., a été l'objet d'un procès-verbal pour vol d'un réveil-matin de 10 francs, chez la femme Vampère, cabaretière, rue des Aris prolongée.

## AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX

M. Daguette, 15, rue Martel, a des ordres en articles tissus, voir M. Quéhelle. M. Drouet, 105, rue de Turenne, achète les soieries pour modes, les rubans fantaisies, la lingerie, les confections de dames et fillettes, toutes sortes de fantaisies pour dames et fillettes.

M. P. Villers, rue de Boudy, 32, reçoit tous les matins, de 10 h. à midi, jusqu'à la fin du mois, les nouveautés pour confections, boutons, franges.

M. Lazarus, rue des Filles-du-Calvaire, 23, achète les tissus pour meubles par sa maison de Londres, à partir du 26 courant et jours suivants, de 9 h. à midi.

## TOURCOING

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING. — Voici les résultats des élections qui ont eu lieu le 28 décembre, pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce de Tourcoing:

Élection d'un juge, en remplacement de M. Jourdain.  
Inscrits 509  
Votants 139

M. Jules Desurmont, juge suppléant, 184 v. (élu)  
Élection de deux juges suppléants, en remplacement des juges suppléants sortant d'exercice.  
Inscrits 409  
Votants 133

Les candidats n'ayant pas obtenu la majorité, le second tour de scrutin aura lieu le jeudi 4 janvier prochain.

Élection d'un juge suppléant, en remplacement de M. Duport, décédé, dont l'élection, il y a un an, n'a pas été validée.  
Inscrits 409  
Votants 128

Pas de résultats. Le second tour de scrutin aura lieu le jeudi 4 janvier.

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Voici les résultats des élections qui ont eu lieu le 28 décembre, pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de commerce de Roubaix:

Renouvellement pour six ans de la 2<sup>e</sup> série sortante.  
Inscrits 409  
Votants 130

MM. Desurmont-Motte, memb. sort. 119 v. (élu)  
Paul Dubrule, peigneur de laine 117 v. (élu)  
Filipo-Bouchart, fabricant, 117 v. (élu)  
Lorhais-Despaignes, memb. 116 v. (élu)

MM. Dubrule et Filipo remplacent MM. Motte-Desurmont, décédé, et Félix Debuchy, qui a déclaré ne pas se présenter aux suffrages des électeurs.

Élection pour 2 ans d'un membre, en remplacement de M. François Masurel, démissionnaire.  
Inscrits 409  
Votants 130

M. Paul Desurmont, négociant, 120 (élu).

Un concours sera prochainement ouvert pour les emplois à créer dans les bureaux des télégraphes à Roubaix et à Tourcoing. Ces emplois sont réservés aux jeunes filles ou veuves sans enfants, de nationalité française âgées de 18 à 35 ans en résidence à Roubaix ou à Tourcoing.

Les postulantes sont invitées à adresser leur dossier au directeur des Postes et Télégraphes à Lille ou au receveur des Postes et Télégraphes à Roubaix et à Tourcoing.

CHEN ENRAGÉ. — Hier après-midi, un chien, que l'on a de bonnes raisons de croire enragé, a traversé la Croix-Rouge, mordant nombre de personnes sans distinction de sexe. Quelques personnes se sont mises à la poursuite de l'animal, mais n'ont pu l'atteindre; il s'est enfui vers la frontière.

La police a pris les mesures nécessaires pour faire abattre ou du moins tenir en surveillance les chiens morda.

COUPS ET BLESSURES. — Hier soir, le nommé Honoré Leman, âgé de 27 ans, déboureur, demeurant au Chapeau, est venu au poste de police, la tête couverte de sang, se plaindre d'un nommé Henri Howard, demeurant chemin de la Potence, qui l'avait mordu au cou.

Il a déclaré qu'il était entré, en retournant chez lui, dans un cabaret de la Croix-Rouge, qu'une discussion, pour une cause des plus futiles, s'était élevée entre lui et Howard, et que celui-ci, emporté par la colère, s'était emparé d'un tisonnier et l'en avait frappé à la tête à coups redoublés.

EXPULSÉS. — Vingt-deux expulsés des deux sexes ont été amenés la nuit dernière à la prison municipale et dirigés ce matin sur la frontière.

Document. — M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé de créer un concours annuel de composition de livres de lecture pour les écoles primaires (ancien régime) devant la Faculté de Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Par arrêté de M. le Ministre des Travaux publics en date du 28 décembre, M. Deschamps a été nommé chef de mission à Arzac, a été nommé sous-directeur des services de l'exploitation du chemin de fer de Nord (2<sup>e</sup> section), en remplacement de M. Bonnet admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARMÉE. — Par décision ministérielle du 28 décembre, M. de Lestour, capitaine d'habillement au 79<sup>e</sup> est nommé capitaine, en remplacement de M. Garé, retraité.

Par décision ministérielle du 24 décembre, M. Laguerre, lieutenant au 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, passe au 6<sup>e</sup> d'infanterie, en remplacement de M. Espanet, qui permuta avec lui.

M. Garé, lieutenant au 66<sup>e</sup>, passe au 79<sup>e</sup>, en remplacement de M. Garnet, qui permuta avec lui.

Par décision ministérielle du 22 décembre, M. Félix, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> étranger, est désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au trésorier du corps.

M. Batail, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> étranger, est désigné pour occuper l'emploi de porte étendard du corps.

Par diverses décisions prises dans le courant du mois de décembre, le ministre a prescrit les mutations suivantes, savoir: M. le lieutenant-colonel Lefèvre, chef de bataillon à Lyon, a été désigné pour le 3<sup>e</sup> régiment de l'armée d'Aras.

M. Favarcq, capitaine de 1<sup>re</sup> classe à Lille, a été désigné pour le 3<sup>e</sup> régiment.

M. Mogino, capitaine de 1<sup>re</sup> classe à Maugebe, a été désigné pour le 3<sup>e</sup> régiment.

M. Demanville, capitaine en 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> régiment, détaché à Douai, a été désigné pour être adjoint au commandant de l'école régimentaire d'Aras.

M. Levy, capitaine en 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> régiment, détaché à Verdun.

M. Cayatte, capitaine en 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> régiment, détaché au Quesnoy, a été désigné pour être employé à Epinal.

M. Schwab, capitaine de 2<sup>e</sup> classe à Aras (provisoirement) a été désigné pour être employé à Maugebe.

Substances militaires. — Par décision du 30 décembre, M. Surtet, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe, récemment désigné pour gérer le service des vivres à Maugebe, est maintenu en sous-ordre à Lyon.

HAUBOURDIN. — M. Maillon, procureur de la République et son juge d'instruction, se sont rendus hier matin à Haubourdin, pour faire une enquête sur une affaire des plus graves. Un négociant de l'endroit aurait, paraît-il, vendu depuis longtemps des marchandises falsifiées et dangereuses pour la santé publique.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 27 décembre 1882, le conseil de guerre a statué les affaires suivantes: J.-B. Decombes et Louis-Joseph Lejeune, revaliers de 1<sup>re</sup> classe au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, reconnus coupables de désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, ont été condamnés, l'un et l'autre, à la peine de trois ans de travaux publics, dans laquelle se confondra celle d'un an de prison à laquelle il a été condamné à Haubourdin, le 21 novembre 1882, par le conseil de guerre séant à Lille.

Défenseur: M. Farmentier, avocat à Lille. Louis-Napoléon Neveu, soldat au 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, reconnu coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, a été condamné à la peine de trois ans de travaux publics.

Défenseur: M. Paul Legentil. Victor-Gustave Marguerite, soldat au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, reconnu coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, a été condamné à la peine de trois ans de travaux publics.

Défenseur: M. Roth Legentil. Charles Debaisieux, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 2<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, reconnu coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, a été condamné à la peine de trois ans de prison.

Défenseur: M. Roth Legentil.

## CHRONIQUE D'UN MALCONTENT

Des plaintes m'arrivent de toutes parts. Elles sont trop légitimes pour que je ne m'en fasse point l'écho.

On se plaint que les rondes de gardiens de nuit font à peu près totalement défaut. Depuis dix heures du soir, la ville est abandonnée à la grâce de Dieu; et passé minuit, on pourrait se promener une année entière, sans rencontrer un agent de police.

A Roubaix, plus que partout ailleurs cependant, la présence permanente des agents dans les rues est indispensable, surtout depuis que les vols se multiplient aux environs et en ville dans des proportions inquiétantes pour la sécurité des citoyens.

Voici une autre réclamation, plus importante encore que la précédente. Depuis quelques jours on rencontre à chaque pas en ville des ivrognes ou des voyous qui chantent à tue-tête les chansons les plus repoussantes et les plus obscènes. La religion, la morale, tout est bafoué dans un langage insultant.

Nos femmes, nos filles, nos sœurs s'insultent toutes ces choses, et les gardiens qui se promènent écartant plus fort lorsqu'une honnête femme passe à côté d'eux.

Que fait la police? — Rien. — Que devrait-elle faire? — Arrêter sans pitié ceux qui outragent ainsi les mœurs et la morale publique. Il y a une loi contre les écrits pornographiques, contre les images obscènes, et contre les paroles obscènes.

La police à faire son devoir. A ceux qui la commandent, de donner des ordres sévères aux agents. A ceux-ci de les exécuter vigoureusement. Nous serons tous avec eux dans cette œuvre de salubrité publique.

Il y a dans certains quartiers quelques vieilles maisons abandonnées, qui servent de gîte à des niches de vagabonds. C'est ainsi que dans une maison, depuis longtemps inhabitée de la rue Charles-Quint, on entend souvent dans la nuit les conversations des paillardes ou des malheureux qui s'y réfugient.

Un peu de surveillance, et un coup de filet dans la souricerie amèneraient sûrement un pêche miraculeux.

JERMAN DE MALCONTENT.

## REVUE THÉÂTRALE

### Théâtre des Boulevards

Le quinzaine théâtral n'offre rien de bien particulier.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Les faits se passent ainsi: M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

Il y a eu également une nomination à l'Opéra-Comique. M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On a également remarqué à l'Opéra-Comique, pas la critique de l'Opéra-Comique. Nous venons de lire dans la critique de l'Opéra-Comique, que M. de la Roche, directeur de l'Opéra-Comique, a été nommé directeur de l'Opéra-Comique.